

**Avis du Conseil de développement sur l'avenant 2009  
au contrat de développement Pays de Rhône – Alpes - Grésivaudan**

Depuis sa création, en janvier 2003, le Conseil de Développement du Pays du Grésivaudan, a participé en partenariat avec les élus aux différentes étapes de la construction du pays : élaboration du projet de pays, de la Charte de développement durable, du contrat de Pays et suivi de sa mise en œuvre.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes, Le Conseil de développement a apprécié de voir ce partenariat reconnu et élargi aux 10 commissions thématiques et au bureau de la Communauté de Communes.

Dans ce contexte, le Conseil de développement vient de faire l'objet d'une recomposition et d'un renouvellement important qui suscitent un nouvel élan de participation. Cependant, sollicité aujourd'hui pour émettre un avis sur un avenant au contrat alors que ses nouveaux membres découvrent la Charte de Pays et le contrat lui même, le Conseil de développement regrette de devoir **travailler dans l'urgence** et ne pouvoir approfondir comme il le faudrait le travail à fournir dans les contraintes de temps imposées.

- L'avenant met l'accent sur **plusieurs études**

- ⇒ Le Conseil de Développement souligne l'importance de ces diagnostics pour donner à la nouvelle Communauté de Communes **les moyens d'une approche globale** de chacun des domaines étudiés, un état des lieux, un repérage des besoins à l'échelle du territoire et une vision prospective.

- ⇒ Il insiste sur la nécessité de prendre en compte les points de vue des différentes parties prenantes en **intégrant la participation de la population** (salariés, usagers, associations, ...) dans une démarche de co-construction et ce, dès la phase de conception des cahiers des charges.

- Le Conseil de développement s'interroge sur le **suivi des actions**. Il a apprécié les bilans systématiques présentés par les porteurs de projets en commission culture du SMPG et souhaiterait la généralisation de cette pratique dans toutes les commissions.

**Objectif 1- Gérer l'espace et les ressources de manière économe**

Actions du CDPRA	Projets identifiés (montage dans l'année 2009)	Enveloppe de subvention initiale	Subvention disponible à ce jour	Proposition avenant au regard de la rédaction et des plans de financement actuels		
				Modification rédaction fiche action	subvention Région	subvention Département
<b>Action 1-</b> Mise en place d'une stratégie foncière à l'échelle du Pays et moyens pour la mettre en oeuvre	Poursuite démarche portage foncier : quels besoins ? quels outils ? Accompagnement du projet d'acquisition des forêts du GFA par le SIDAPA	449 000 €	449 000 €	Plan de financement	-300 000 €	
<b>Action nouvelle « Préparation du schéma de secteur du Grésivaudan »</b>	Préparation schéma de secteur	0 €	0 €	Rédaction nouvelle fiche action		+ 30 000 €

⇒ En 2004, le Conseil de Développement mettait l'accent sur la nécessité d'une économie de l'espace et exprimait sa *forte inquiétude motivée par la consommation galopante des derniers espaces urbanisables recensés dans le schéma directeur de l'agglomération grenobloise, tant à des fins économiques que d'urbanisation*. Il regrette aujourd'hui que cette action clé pour l'avenir du territoire n'ait pas été engagée dans le présent contrat. S'il peut comprendre son report d'une année compte tenu des délais restants, il demande **un réel engagement politique** en faveur de cette action et sa mise en œuvre impérative dans le prochain contrat, en articulation avec l'élaboration du SCOT.  
 C'est dans cette perspective, qu'il situe l'action nouvelle portant sur la préparation et l'élaboration du Schéma de secteur du Grésivaudan.

<b>Action 2-</b> Requalification des friches industrielles	Aménagement des ateliers relais Pontcharra	320 000 €	128 000 €	Plan de financement + objectifs et contenu	<b>+472 000€</b>	
--	--	-----------	-----------	--	------------------	--

⇒ Le Conseil de Développement souhaiterait l'intégration des critères du développement durable dans la fiche action ainsi qu'une référence à la charte paysagère et architecturale du Grésivaudan.

<b>Action 3-</b> Mise en valeur et gestion de l'espace agricole, forestier et naturel	Appel à projet gestion concertée des espaces	Région : 60 000 € Département : 190 000 €	Région : 53 180 € Département : 168 904 €	Plan de financement + contenu	<b>-49 154 €</b>	<b>-50 000 €</b>
---	--	--	--	-------------------------------	------------------	------------------

⇒ Le CD affirme l'importance dans l'aménagement du Territoire de la Communauté de Communes d'intégrer et de valoriser par leur préciosité:

- les espaces agricoles en ne perdant plus un seul hectare de terre agricole dans le Grésivaudan
- les espaces forestiers (dans le plus large sens du terme)
- les espaces naturels (dans le plus large sens du terme)
- les corridors écologiques et biologiques créés

afin de protéger la biodiversité dans les écosystèmes

⇒ La terre agricole doit retenir une attention particulière. Son usage actuellement ne permet pas d'améliorer l'approvisionnement local dont la demande est croissante. Le mode de production ne satisfait pas la demande croissante des consommateurs en produit de qualité. C'est pourquoi, l'engagement des politiques est nécessaire pour requalifier l'agriculture locale vers plus de qualité et répondant mieux aux besoins. Leur mobilisation est indispensable pour protéger la terre agricole et installer de nouveaux producteurs.

<b>Action 4-</b> Mise en œuvre d'une charte paysagère et architecturale	Aide à l'intégration du projet paysage dans les PLU	214 000 €	139 584 €	Plan de financement Intitulé	<b>- 109 000 €</b>	
---	---	-----------	-----------	------------------------------	--------------------	--

⇒ Une dynamique avait été lancée dans le cadre de l'élaboration de la charte paysagère et architecturale du Grésivaudan. Le Conseil de Développement regrette le report de sa mise en oeuvre et craint que ce temps mort soit préjudiciable à la mise en pratique de ses préconisations.

<b>Action 5-</b> Promotion de modes de production et de consommation durables	Suite dispositif énergie sur 2009 puis 2010 Préparation et animation plan Climat Audit Energétique sur les équipements du « Grésivaudan » et des communes Moyen pour mise en œuvre politique développement durable du « Grésivaudan » A21 Etat des lieux de l'utilisation des produits phyto-sanitaires dans les 49 communes de l'intercommunalité, Information et sensibilisation sur les intrants (pesticides) Coordination et communication des évènements DD du Grésivaudan Création d'un centre de ressources DD Schéma d'accessibilité voirie, bâtiments, espaces publics	231 100 €	195 066 €	Contenu		
---	---	-----------	-----------	---------	--	--

Dans la suite du travail engagé dans le cadre du présent contrat, le Conseil de Développement insiste sur la nécessité de :

- ⇒ Réduire l'usage des pesticides et intrant chimiques tant dans les communes qu'en agriculture et chez les particuliers.
- ⇒ Veiller aux économies d'énergie et à la qualité de l'air intérieur en référence au Grenelle de l'environnement.

**Objectif 2- Concilier développement et besoins des habitants**

<b>Action 7</b> - Construction, mise en place et suivi de la politique locale de l'habitat et du foncier à l'échelle du Grésivaudan	PLH du Grésivaudan	82 200 €	0 €	Plan de financement	<b>+ 30 000 €</b>
---	--------------------	----------	-----	---------------------	-------------------

⇒ Le projet d'un PLH à l'échelle du Grésivaudan est une impérieuse nécessité pour l'équilibre du territoire. Il devra permettre de déterminer des objectifs quantifiés et localisés en matière d'habitat. Il conviendra de veiller à la mise en cohérence des PLU avec le PLH intercommunal.

<b>Action 8</b> - Soutien à l'organisation d'une réflexion générale sur les déplacements	Mise en œuvre plan de communication lancement réseau	Région : 19 500 € Département : 48 000 €	Région : 3 525 € Département : 20 023 €	Taux de subvention  Plans de financement  Contenu	<b>+293 000 €</b>	<b>+ 150 000 €</b>
--	--	---	---	---	-------------------	--------------------

Avec la mise en place de l'AOTU, cette réflexion devrait aboutir à la mise en place d'un PDU à l'échelle du territoire.

Dans cette attente et dans le cadre de cet avenant, le Conseil de Développement souhaiterait :

- ⇒ Une incitation forte au covoiturage,
- ⇒ Une réflexion et une incitation à la mise en place de PDE (plan de déplacement d'entreprise) et de PDIE (plan de déplacement inter-entreprises)

Dans le cadre des études transport par câbles, et en ce qui concerne la traversée Crolles – Brignoud, le CD souhaite une réflexion plus générale sur les échanges inter rives intégrant les études existantes et en cours (Etude TC, modes doux, échanges autoroutiers, aménagement de la friche de Froges, ...).

**Objectif 3- Assurer l'équité d'accès aux services et aux équipements**

Aucune remarque n'est formulée.

**Objectif 4- Diversifier l'activité économique pour diversifier l'emploi**

<b>Action 17-</b> Renforcement de l'accompagnement de la création et de la reprise d'activité	postes animation 2010	199 800 €	46 820 €	Plan de financement	<b>+ 15 000 €</b>
---	-----------------------	-----------	----------	---------------------	-------------------

⇒ Le Conseil de Développement rappelle la nécessité pour Alpes Grésivaudan Initiatives de sensibiliser et accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise dans une démarche de développement durable.

<b>Action 18-</b> Amélioration de l'adéquation entre les besoins en formation des salariés, les besoins en compétence du tissu économique et l'offre de formation	Gestion territoriale des emplois et des compétences 1. Préparation du plan d'action 2. Mise en œuvre du plan d'actions	101 800 €	44 848 €	Contenu	
<b>Nouvelle action</b> Requalification zone d'activités intercommunale	Aménagement paysager ZA Grande Ile 1 (requalification de l'entrée)	0 €	0 €	Rédaction d'une nouvelle fiche action	<b>+ 150 000 €</b>

⇒ Le Conseil de Développement rappelle le travail important fourni par la commission Economie et Emploi du SMPG dans le cadre de ce contrat et demande sa prise en compte dans la poursuite de la réflexion en particulier autour d'un outil de veille économique et d'éléments de formation axés sur le transfert de compétences.

⇒ IL demande que l'étude se conforme au cahier des charges initial en associant les différentes personnes concernées (représentants des salariés, des directions d'entreprises, et leurs représentants syndicaux).

**Nouvelle action :** Requalification zone d'activités intercommunale de la Grande Ile

⇒ Le Conseil de Développement souhaite que cette requalification soit traitée en tant que mise en œuvre exemplaire de la Charte paysagère et architecturale et dans une démarche de développement durable.

**Conseil de Développement du Grésivaudan**[www.cdgresivaudan.fr](http://www.cdgresivaudan.fr)

<b>Action 21-</b> Main d'oeuvre et organisation du travail en agriculture		24 000 €	18 280 €	Clôture	- 18 280 €	
<b>Création d'une action unique économie agricole</b> regroupant filières courtes et démarches qualité (à la place actions 22 et 23)	Evolution des pratiques agricoles	134 200 €		Rédaction d'une nouvelle fiche action Plan de financement		+ 40 000 €

⇒ Dans la suite du travail engagé pour faire aboutir les projets de gestion durable des sols tant dans les communes qu'en agriculture, le Conseil de Développement insiste sur la nécessité d'un accompagnement des agriculteurs dans la réduction des pesticides et intrants chimiques.

⇒ Concernant un projet de point de vente collectif, le Conseil de Développement demande la prise en compte de critères de qualité des produits et une réflexion sur les modes d'organisation qui privilégient les formes coopératives.

<b>Action 26-</b> Amélioration de l'accès à la ressource en bois	Projet stratégique forestier	194 000 €	122 988 €	Plan de financement contenu		- 50 000 €
--	------------------------------	-----------	-----------	-----------------------------	--	------------

⇒ Le projet stratégique forestier est indissociable du projet de desserte forestière. Le Conseil de Développement insiste sur la nécessité d'une vision globale et multi-fonctionnelle de la forêt. Une approche centrée sur la seule production risquerait de détériorer les paysages et les écosystèmes.

<b>Action 30-</b> Diversification et amélioration des sites d'accueil de tourisme et loisirs dont pôles de sport loisir de pleine nature	Site nordique de Prapoutel / aménagement bâtiment d'accueil Chartreuse de Prémol Création d'une piste de BMX base de loisirs la Terrasse Col de Marcieu	140 000 €	64 777 €			+ 90 000 €
--	--	-----------	----------	--	--	------------

⇒ Le Conseil de Développement s'interroge sur la pertinence du projet de création d'une piste de BMX sur la base loisirs de La Terrasse. Un état des lieux des équipements sportifs à l'échelle du territoire apparaît un préalable nécessaire pour déterminer les priorités.

**Objectif 5- Faire vivre le lien social**

<b>Action 33-</b> Soutien à la mise en œuvre d'une politique des activités sportives et physiques à l'échelle du Grésivaudan	Etude pour schéma d'équipement sportif, estimation de l'offre et des besoins	75 000 €	75 000 €	Plan de financement Contenu	<b>- 51 000 €</b>
--	--	----------	----------	--------------------------------	-------------------

⇒ Le Conseil de Développement situe ce projet d'étude des équipements dans une perspective de mise en réseau et de mutualisation. Il demande que les besoins en encadrement et de formation des animateurs soient intégrés dans cette étude.

<b>Nouvelle action petite enfance enfance jeunesse</b>	Etude diagnostic : recensement de l'offre et des besoins en matière de petite enfance, enfance et jeunesse (0-18 ans)	0 €	0 €	Rédaction nouvelle fiche action	<b>+ 24 000 €</b>
--	---	-----	-----	---------------------------------	-------------------

⇒ Le Conseil de Développement demande que les structures du territoire directement concernées soient partie prenante de l'étude diagnostic concernant le recensement de l'offre et des besoins petite enfance, enfance et jeunesse du Grésivaudan.

\*\*\*

En conclusion, le Conseil de développement constate le caractère pragmatique de cet avenant destiné à finaliser la réalisation du contrat dans le peu de temps restant. Il insiste sur **la nécessité d'une diffusion rapide de l'information auprès** de tous porteurs de projets potentiels (collectivités, associations, ...) susceptibles de contribuer aux objectifs du prochain contrat.

En étant attentif à ces différents points, le CD émet **un avis favorable** et restera vigilant à sa mise en œuvre opérationnelle.